

Banque (d'Échange et du Peuple)

En 1848-1849, tout en menant ses activités de journaliste et de représentant du peuple, Pierre-Joseph Proudhon émit un projet de banque. Rendre le crédit gratuit et faciliter la circulation monétaire par l'émission de billets gagés sur les promesses de travail, tels étaient les principaux objectifs poursuivis. Le but était de permettre aux travailleurs d'accéder aux moyens de production ou d'échange et de s'émanciper des capitalistes. Il s'agissait là de mettre en pratique les principes définis depuis le premier *Mémoire sur la propriété* jusqu'à la *Solution du problème social*. Loin d'être uniquement proudhonien, le projet de la Banque du Peuple fut débattu par les principaux courants socialistes et mis en place grâce aux associations ouvrières issues de la révolution de Février 1848. Le lancement du projet au début de l'année 1849 attira entre 10 000 et 20 000 adhérents. Mais au moment où la banque fut prête à commencer ses opérations, Proudhon la liquida prétextant d'une peine de prison qu'il encourait pour délit de presse.

Le 31 mars 1848, Proudhon publia un vaste programme intitulé *Organisation du crédit et de la circulation et solution du problème social*. Avant de critiquer le gouvernement provisoire, il prétendait relancer l'économie « sans impôt, sans emprunt, sans numéraire, [...], sans intervention de l'État, [...] sans atteinte à la propriété » (Sous-titre de la publication, 1848). Après avoir suggéré une réduction de tous les revenus et une prorogation de toutes les échéances, il proposait la création d'une banque émettant des billets indépendamment des réserves d'or. À l'époque, le manque de moyens de paiement freinait la circulation et les difficultés d'accéder au crédit favorisaient les taux usuraires. Proudhon avait une bonne connaissance des réalités économiques et il n'était pas le seul à réclamer l'amélioration du crédit tout en dénonçant l'enfouissement du numéraire dans les coffres des banques privées. Pour y remédier, il fallait « faire que toute marchandise devienne monnaie courante et abolir la royauté de l'or » (*ibid.*, p.2). La Banque de France devait devenir « une institution d'intérêt public » (*ibid.*, p.26) intitulée Banque d'Échange. En contrepartie de toute valeur ou pour tout crédit, la Banque proposerait un papier correspondant à « la lettre de change généralisée » (*ibid.*, p.27), c'est-à-dire un titre de paiement acceptable en tout lieu. En soi, cela correspond aux moyens de paiement dont nous disposons aujourd'hui. Mais à l'époque, la création de papier-monnaie était redoutée en raison du souvenir tragique des billets de Law et des assignats révolutionnaires. Toutefois, le projet proudhonien était révolutionnaire dans la mesure où le but était aussi de diminuer le taux d'intérêt des prêts afin de supprimer la possibilité de tirer profit des capitaux. Dans ce sens, la Banque d'Échange, puis la Banque du Peuple étaient l'aboutissement logique de la critique de la rente capitaliste dénoncée par le célèbre aphorisme « la propriété c'est le vol ! »

Le 10 mai 1848, *le Représentant du Peuple* publiait un « projet de constitution de la Banque d'Échange » précédé des explications d'Alfred Darimon et Schmelz. Ces deux derniers rédigèrent les 80 articles de la Banque d'Échange. Darimon était un proche collaborateur de Proudhon et Schmelz, un proche d'Émile de Girardin, le puissant directeur de *la Presse* dont Proudhon recherchait les faveurs. « La société nationale de la Banque d'Échange » devait être une société de commerce chargée de procurer à ses membres « sans le secours du numéraire, tous les produits, denrées, marchandises, services ou travaux » (art. 1). Tout citoyen pouvait en faire partie, sans aucune mise de fonds, du moment qu'il s'engageait « à accepter en tout payement, le papier de crédit de la Banque d'Échange » (art. 3). Les principes proudhoniens étaient rappelés. La Banque se voulait la consécration économique des principes républicains (art. 7). Elle supposait que « travailler, c'est produire de rien ; créditer, c'est échanger ; échanger, c'est capitaliser » (art. 8). Les principales opérations prévues étaient l'émission du « papier social, appelé *bons d'échanges* », l'escompte et les crédits. (art. 19). L'intérêt était aboli. Seul subsistait une commission pour les frais d'administration fixée à 1% (art. 22-23). La Banque s'engageait aussi à mener des actions de commandite, à réaliser des crédits sur caution ou hypothèque et des ventes et achats de consignations. Le Conseil d'administration de la Banque devait être élu par l'assemblée générale des adhérents, tout comme le Comité de surveillance au sein duquel l'État serait représenté.

Après avoir invité les citoyens et plus particulièrement les journalistes à adhérer au projet de la Banque d'Échange, Proudhon désigna sans leur avis la plupart des rédacteurs et directeurs de journaux de l'époque comme membre du comité d'études. *Le Représentant du Peuple* publia une liste de personnalités issues de tous les horizons politiques. On trouvait parmi elles Émile de Girardin, Michel Chevalier, Thoré, Cabet, Victor Considérant, Louis Blanc ou encore Frédéric Bastiat. À l'exception de Greppo, Ramon de la Sagra, Charles Fauvety, Schmelz, Darimon et Jules Lechevalier, qui adhéra sous réserve, la plupart manifestèrent en retour leur désapprobation ou feignirent d'ignorer le projet, que l'empressement de Proudhon venait d'ajourner. Le 4 juin, ce dernier était élu représentant du peuple à l'Assemblée constituante dans le cadre d'une élection partielle. Se présentant comme « un financier » (Victor Hugo, *Choses vues, nouvelles série*, Calmann-Lévy, 1900, p.241), il choisit de siéger au Comité des finances, composés pourtant des éléments les plus « Économistes ». Proudhon espérait faire passer ses idées par le biais du gouvernement. Mais les émeutes des 22-26 juin 1848 discréditèrent le socialisme. Le 31 juillet, Proudhon prit la parole à l'Assemblée pour défendre une proposition d'organisation par l'État de banques, d'organismes de crédits et de fixation du taux de l'intérêt. En réalité, son discours exigea le gel d'un tiers des loyers et des rentes et prit la défense des insurgés de juin et du socialisme. Dès lors, il devint l'« homme terreur » (*Cor.*, XI, 343) et ne pouvait plus compter sur les notables du régime pour asseoir ses projets. Le 21 août, il proposa tout de même en vain un emprunt national et la réunion de la Banque de France au domaine public.

La dissolution des ateliers nationaux et les émeutes qui s'en suivirent entraînaient également la suspension de la commission du travail qui siégeait au palais du Luxembourg et d'un grand nombre d'associations ou corporations de travailleurs. De plus, l'état de siège et le rétablissement du cautionnement avaient causé la disparition de plusieurs organes socialistes. À la suite de l'été 1848, les différents courants en faveur d'une réforme sociale et de l'amélioration de la condition des travailleurs durent dépasser leur rivalité et unir leur force. C'est dans ce contexte que la Banque du Peuple vit le jour. Le 24 septembre 1848 eut lieu à Paris une réunion chargée d'en examiner et d'en élaborer le projet. Près de 300 personnes, issues pour la plupart des associations ouvrières ou de la commission des travailleurs du Luxembourg y participèrent. Un comité provisoire de 23 membres fut élu avec Proudhon à sa tête (Institut Français d'Histoire sociale, fonds fouriériste, 14 AS 9-10, 31, *Banque du Peuple*, 1^e bulletin, réunion préparatoire du dimanche 24 septembre). Il s'agissait alors de reprendre le projet de Banque d'Échange et de le discuter. Au départ, Proudhon eut comme principaux interlocuteurs les vice-présidents Leroux, Cabet, Jules Lechevalier et même Félix Pyat, qui déclina toutefois rapidement la fonction (Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, U 934 818 : *Mutualité des Travailleurs, Continuation de la Banque du Peuple. Propositions soumises aux associations ouvrières ainsi qu'aux adhérents et actionnaires de la société P-J. Proudhon et Cie en liquidation*, 14 avril 1849.) Il s'agissait de faire représenter les différentes tendances socialistes au sein de la commission. En réalité, seul l'ancien saint-simonien puis fouriériste Jules Lechevalier joua un rôle majeur au sein du projet. Il fut à l'origine des syndicats de la production et de la consommation. Au projet de crédit mutuel de Proudhon vint s'agréger un vaste projet coopératif. D'autres personnalités d'origines diverses et variées furent associées au projet : l'Espagnol Ramon de la Sagra, de Bonnard, Pasturin, Fauvety, César Daly, Deligny, Gamet, Jalasson, Langlois, Perreymond, Villegardelle et Vincent. On trouvait parmi ces derniers des journalistes, des délégués d'associations ouvrières et des représentants du peuple. La commission générale tint 14 séances durant l'automne en même temps qu'une sous-commission fut nommée pour débattre contradictoirement du projet avec Proudhon. Pendant ce temps, Jules Lechevalier et Pasturin s'étaient rapprochés de la commission des délégués ayant siégé au Luxembourg pour lier les associations ouvrières à la Banque du Peuple (*ibid.*).

L'acte de fondation de la banque du peuple fut signé le 31 janvier 1849 (Archives de la Ville de Paris, D31U3/155, n°212). Loin d'être organisée sous forme mutuelle, elle fut établie en société en nom collectif à l'égard de Proudhon et en commandite à l'égard des autres intéressés. La législation commerciale de l'époque explique en partie ce choix. Les fondateurs souhaitaient pouvoir en faire une société anonyme dès qu'ils en auraient l'autorisation (art. 3). Contrairement à la Banque

d'Échange, la société P.-J. Proudhon & Cie devait obtenir un capital de 5 millions de francs et prévoyait de commencer ses opérations une fois 50000 francs souscrits (art. 10). Toutefois, les principes proudhoniens d'improductivité du capital et d'assimilation du crédit à l'échange restaient de vigueur. Au « bon d'échange » du premier projet bancaire succédait le « bon de circulation » revêtu des mêmes caractéristiques et prévu en coupures de 5 à 100 francs. Comme son aînée, la Banque du Peuple prévoyait d'opérer des émissions de billets, des escomptes, des avances, des paiements et recouvrements, des opérations de commande, ainsi que des opérations d'assurance et de caisses d'épargne, de secours et de retraite. Pour les crédits, le taux d'intérêt initial était prévu à 2% et devait diminuer progressivement jusqu'à 0,25% (art. 34-35).

Aux 88 articles de l'acte de société fut ajouté un rapport de la commission des délégués du Luxembourg et des corporations ouvrières. À l'organisation du crédit et de la circulation voulue par la Banque était annexée l'organisation de la production et de la circulation par des syndicats généraux. La Banque du Peuple devait fonctionner comme le centre des associations ouvrières. Le syndicat général de la production devait être composé des « délégués naturels des diverses branches de la production ». Son objectif était de « constituer la corporation libre et démocratique comme régime absolu et définitif de tous les travailleurs ». Il devait pour cela assurer le contrôle de la production et des prix, organiser l'apprentissage, assurer les conditions d'indemnités en cas de maladie, vieillesse, accident, éviter le chômage, développer des caisses de retraite. Le syndicat de la consommation devait fonctionner comme un vaste magasin coopératif. Il devait assurer avec le syndicat de la production le contrôle des prix et de la qualité des produits.

La campagne de souscriptions en faveur de la Banque du Peuple débuta le 12 février 1849, au 25, rue du Faubourg-Saint-Denis. Dès le premier jour, plus de 300 adhérents avaient déjà souscrits plus de 600 actions (*L'Ordre social, journal de Besançon*, 16/2/1849.) Dans les jours qui suivirent, le phénomène ne tarit pas. En moins de deux mois, la banque compta plus de 10000 adhérents. Le 19 mars, *le Peuple* publia un tableau recensant les professions de 10307 adhérents. On trouvait alors environ 500 métiers représentatifs de la société urbaine de l'époque. Si les artisans et les salariés dominaient, il y avait aussi près d'un cinquième de patrons. Les ouvriers et les artisans étaient les plus nombreux, ils représentaient plus de 80% des adhérents, pour seulement environ 7% d'employés, 6% de commerçants et moins de 5% de bourgeois (professeurs, ingénieurs, architectes, juristes, etc.) Plus de 30% des ouvriers étaient dans le bâtiment ou les industries liées, un autre tiers dans l'industrie textile et vestimentaire, notamment des tailleurs et des cordonniers. Près de 10% étaient dans l'industrie du luxe et 6% dans les métiers du livre et de l'édition. Parmi les commerçants, plus de la moitié étaient dans l'alimentation et les métiers de bouche. Des métiers essentiellement féminins étaient représentés comme des couturières, des brodeuses ou des sages femmes. Globalement, la Banque du Peuple trouva majoritairement ses adhérents parmi les professions constituant l'élite artisanale et ouvrière de l'époque. Il s'agissait de corps de métiers ayant une ancienne tradition de solidarité intra-professionnelle, vivant dans les faubourgs populaires et susceptibles de manifester quelque sympathie pour un projet républicain et socialiste. En revanche, seulement 8 domestiques adhérèrent à la Banque.

La Banque du Peuple développa également des annexes dans différents quartiers de Paris et en province. Au début du mois d'avril, il existait une douzaine de bureaux d'arrondissement dans la capitale et sa proche banlieue. À Lyon, la Banque comptait 1560 adhérents au 1^{er} avril 1849. Les journaux *le Peuple* et *la Démocratie pacifique* font part au cours du mois de mars d'annexes à Reims, Besançon, Marseille, Bordeaux, Agen, Cherbourg, Bourg-en-Bresse, Beaune, La Châtre, Champagnole, Beaune les Dames, Figeac, Roubaix, etc. Proudhon évoqua plus tard près de 20000 adhérents représentant une population d'au moins 60000 personnes (*Confessions*, 266). Au 7 avril, il y avait 13267 adhérents à Paris. En ajoutant les adhésions de province, le nombre avancé par Proudhon n'est pas tellement exagéré. Soulignons qu'à Paris, la Banque du Peuple enregistra durant cette période davantage d'adhésions que la Caisse d'épargne reçut de nouveaux déposants. Or, comme le soulignait une caricature de l'époque : « Plutôt que de mettre ton argent à la Caisse d'épargne, mets-le à la Banque du Peuple, au moins là-bas il ne te rapportera rien ! » (Bertall, *La Banque du Peuple et la Caisse d'épargne*, 1849. BNF : FOL-LB 55-640.)

Le projet proudhonien reçut l'adhésion d'une importante population. Il bénéficia pour cela d'une intense campagne d'information par la presse socialiste, notamment *la Démocratie pacifique*, *la République*, *la Révolution démocratique et sociale*, *le Travail affranchi*, et bien évidemment *le Peuple*, que Proudhon avait érigé en organe de la Banque. Toutefois, le projet était difficilement compréhensible et suscita les railleries ou l'opposition d'une grande partie de la presse, majoritairement anti-socialiste et hostile à Proudhon. Pour expliquer son fonctionnement et encourager les adhésions, plusieurs brochures furent publiées par ses protagonistes. (*Banque du Peuple. Théorie et pratique de cette institution fondée sur la doctrine rationnelle*, par M. Ramon de la Sagra, Paris, 1849 ; *Catéchisme de la Banque du Peuple* par J-M Richard, Imp. Dondey-Dupré, 1849 ; *Explication détaillée de la Banque du Peuple* par Chipron et Raginel, Paris, 1849 ; *Liberté, égalité, fraternité, mutualité. Banque du Peuple*, Imp. de Dondey-Dupré, 1849 ; *Banque du Peuple. Souscription pour les actions et adhésions par voie de procuration collective, pour Paris et les départements*, Paris, 1849 ; *Banque du Peuple, recueil complet de renseignements pour les souscriptions et adhésions*, Paris, Imp. de Boulé, 1849 ; *La Banque du Peuple doit régénérer le monde. Transition de la vieille société au socialisme. Un prolétaire, ami du commerce et de l'industrie, à ses frères de travail. Aux riches, dans l'intérêt de ceux qui souffrent. Aux travailleurs malheureux, pour l'éclaircissement de leurs droits et de leurs puissances*, Imp. Desoye & cie 1849). Parmi ces ouvrages, plusieurs partageaient l'enthousiasme parfois excessif de Proudhon. Ce dernier avait d'ailleurs déclaré en préambule des statuts de la Banque du Peuple qu'elle était son « testament de vie et de mort ». Il prétendait qu'elle était « la formule financière, la traduction en langage économique, du principe de la démocratie moderne, la souveraineté du Peuple, et de la devise républicaine, Liberté, Égalité, Fraternité ».

La Banque du Peuple ne devait démarrer ses opérations qu'une fois 50000 Francs de numéraires recueillis. Si le « capital humain » progressait régulièrement, le capital métallique mettait plus de temps à s'enfouir dans les caisses de la Banque. Sachant que l'action était à 5 Francs, 10000 actions auraient suffi à la formation complète de son capital de départ. Or, le nombre d'adhérents dépassait les 10000 dès la mi-mars. Si chacun avait été actionnaire, la Banque du Peuple aurait été prête à fonctionner. Mais il n'était pas nécessaire d'être actionnaire pour adhérer. Quant aux actionnaires, ils préféraient souscrire en 10 fois 50 centimes et bien que les promesses d'achat d'actions augmentaient régulièrement, quoiqu'en fléchissant, elles n'atteignirent pas les 50000 Francs. Au 8 avril, il avait été vendu pour un total de 36577 Francs d'actions et leur versement n'excédait pas les 18000 Francs. La banque se préparait néanmoins à débiter ses opérations au printemps. Mais le 8 avril 1849, Proudhon prenait seul la décision de la liquider (Bibliothèque municipale de Besançon, lettre à Guillemin, mss. 644). Il en fit l'annonce dans *le Peuple* du 11 avril, prétextant de sa condamnation du 28 mars à 3 ans de prison pour insultes au président de la République. En outre, Proudhon voulait faire du journal le « père nourricier » de la Banque (*Le Peuple*, 14/4/1849), or *le Peuple* croulait sous les amendes.

La liquidation fit ressortir les dissensions entre Proudhon et ses collaborateurs. Le projet de la Banque du Peuple avait été porté par différents socialistes, notamment des fouriéristes, des proches de Louis Blanc et des communistes. Proudhon dénonça alors le risque de voir son projet incliner « vers l'utopie d'un communisme plus sentimental que positif et judicieux » en raison des « fantaisies bénévoles de gens, auxquelles pouvaient se mêler des idées ennemies et des suggestions perfides » (*Le Peuple*, 12/4/1849). Proudhon craignait que les principes de sa Banque soient dévoyés et il préféra y mettre fin, quitte à porter un coup dur à l'organisation des travailleurs.

Dès le 14 avril, les citoyens L. Carlique, F. Chertier, Victor Chipron, E. Dubuc, L. Lavoye, A. Lefaure et Jules Lechevalier préparèrent une réunion pour établir une Mutualité des Travailleurs, qui se voulait la continuation de la Banque du Peuple (*Mutualité des Travailleurs*). Le lendemain, 2500 personnes assistaient au lancement du projet. D'emblée, des principes divergents de ceux de Proudhon furent proclamés : élection démocratique des membres de la société, renforcement du poids des associations, volonté d'organisation de la production et de la consommation. Liée au parti démocrate socialiste, la Mutualité des Travailleurs fut ralentie dans sa constitution par l'échéance

électorale des 13 et 14 mai 1849 et disparut dans la répression consécutive à la manifestation du 13 juin 1849 contre l'intervention des troupes françaises à Rome.

L'inaccomplissement de la Banque du Peuple interroge sur ses capacités de réussite. Proudhon y consacra tout de même un chapitre dans ses *Confessions d'un révolutionnaire*, estimant qu'elle fut sa « plus glorieuse campagne » (*Confessions*, 265). À la fin de l'année 1849, il prétendit dans une lettre privée « faire commanditer la Banque du Peuple par Louis-Napoléon Bonaparte » (*Cor.*, III, 62). À la même époque, il eut l'occasion de débattre de la gratuité du crédit avec Frédéric Bastiat. En 1855, il proposa un « projet d'Exposition perpétuelle » au prince Napoléon dans lequel on retrouvait l'idée d'égal échange et de régularisation de la circulation. Rien n'aboutit et Proudhon ne reprit jamais le projet.

Il est vrai que le contexte économique n'était pas favorable à l'expérience proudhonienne qui avait dû faire des concessions pour tenir compte de la rigidité de la législation de l'époque, ce qui l'éloignait de ce que souhaitait son fondateur. De plus, il n'y avait pas une totale convergence de vues entre tous les acteurs de la Banque du Peuple, Proudhon se méfiait des membres de la Commission du Luxembourg, proches de Louis Blanc, qu'il soupçonnait d'être trop dirigistes et trop centralisateurs.

Cependant, ce projet a témoigné de la capacité de la classe ouvrière à agir pour changer la société, et il applique les principes essentiels de la philosophie proudhonienne, tels l'égalité et la réciprocité, fondements du mutuellisme, qui se retrouveront dans le développement des banques coopératives, même si celles-ci ne revendiqueront pas cette paternité sulfureuse. La société de la Banque du Peuple et ses structures annexes manifestent la volonté populaire de constituer une solidarité sociale ne reposant que sur les travailleurs et indépendante de l'État. Mieux encore, par-delà l'idée riche d'avenir de crédit mutuel, le vaste programme associatif et coopératif au cœur de l'expérience de la Banque du Peuple peut la faire apparaître comme le premier projet global d'économie sociale en France.

Olivier Chaïbi

Renvois : Association, Crédit, Mutuellisme, Valeur.